

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/12/2021

Etaient présents : Christine ALBA, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jérôme DUCAMUS Jacques LARIGALDIE, Patrick LAUMOND, Pauline LAUZUR, Laurent MARTIN, Marc MORAND, Gilberte RIALLAND.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2021

2 - Annulation de la délibération n°11 04 2021 relative à l'instauration du DPU

Le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 12 avril 2021 a délibéré en faveur de l'instauration d'un droit de préemption sur le Territoire de la Commune à compter du 01 mai 2021.

Par courrier en date du 10 mai 2021, le Préfet du Lot a formé un recours gracieux contre cette délibération au motif principal que la compétence en matière de plan local d'urbanisme a été transféré à la Communauté de Commune du Grand-Figeac depuis le 1^{er} janvier 2017. En conséquence, le conseil municipal de Fons n'est pas compétent pour voter cette délibération.

Le conseil municipal n'ayant pas procédé au retrait de la délibération contestée dans les délais réglementaires, le Préfet du Lot a considéré que le Maire de Fons rejetait le recours gracieux par décision implicite le 12 juillet 2021.

Par courrier reçu le 12 octobre 2021, le Tribunal Administratif de Toulouse a notifié à la Mairie le déféré préfectoral enregistré au greffe.

Considérant ces éléments, l'assemblée décide d'annuler la délibération n°11 04 2021.(9 voix pour et 1 abstention)

3 - Décision modificative n°2 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011/ article 6188

Autres frais divers -1 500 €

Dépenses

Chapitre 67 / article 6718

Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion + 1 500 €

4 - Nomination d'une nouvelle directrice de régie transport

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme PATUROT Sylvie à partir du 1er janvier 2022, directrice de la régie de transport en remplacement de Mme MAUCOURANT Virginie

5 - Aliénation d'une portion de chemin communal suite à enquête publique

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 15/06/2021 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 6/09/2021, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 30/09/2021 au 14/10/2021 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir la portion de chemin concernée.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'aliénation de la portion de 82 m², débord embryonnaire de la rue du Maquis en vue de sa vente et. Décide de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir la portion de chemin susvisée ;

6 - Gîte communal - Contrat 2022- Tarifs

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs hebdomadaires comme suit pour l'année 2022:

PERIODES DE/A	TARIFS
27/11/2021-24/06/2022	260.00€
25/06/2022-08/07/2022	340.00€
09/07/2022-19/08/2022	410.00€
20/08/2022-26/08/2022	340.00€
27/08/2022-02/09/2022	290.00€
03/09/2022-25/11/2022	200.00€

(Maintien du forfait entretien de 50.00 € pour chaque location.)

7 - Extension des vestiaires du stade - demande de subvention au titre de la DETR 2022

Le Maire rappelle au conseil le projet d'extension des vestiaires du foot afin d'aboutir à une sorte de « club house ». Le local ainsi créé pourrait servir à plusieurs associations pour s'y réunir. Le nouveau Président du club, M. Elie CHAULLIAGUET a fait établir les devis relatifs à cette construction. La Maîtrise d'œuvre, quant à elle, sera assurée par des bénévoles du club de foot et les cantonniers municipaux.

Le montant total des matériaux nécessaires s'élève à 11 000€ environ

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour poursuivre ce projet et solliciter une subvention au titre de la DETR.

8 - Restauration des Lavoirs - Devis – Financement

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de restaurer les lavoirs de Bonhomme et de la Fourmilière, il présente les devis établis par Monsieur Jean-Louis LOPES, tailleur de pierre à FONS qui s'élèvent à

- Lavoir de Bonhomme 1 820 euros HT (2184.00 TTC)
- Lavoir de Fourmilière 6 140.00 euros HT (7 368.00 TTC)

Il précise que la commission culture et patrimoine du Grand-Figeac dans sa séance du 23 novembre 2021 a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 3 000 € pour le Lavoir de Fourmilière et de 910 € pour celui de Bonhomme.

Le conseil Municipal à l'unanimité, valide les devis de M. LOPES et approuve le plan de financement présenté par Madame CHEVALLIER

- Lavoir de Bonhomme 1 820 euros HT (2184.00 TTC)
- Lavoir de Fourmilière 6 140.00 euros HT (7 368.00 TTC)

9 - Adoption du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement) de l'exercice 2020

Après présentation du rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

10 - Désignation du correspondant Défense

M. Marc MORAND est désigné en tant que correspondant défense pour la Commune de Fons (à l'unanimité)

11 - Organisation de la distribution des colis des aînés

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année les conseillers doivent se repartir la distribution de colis au Fonsois de plus de 80 ans.

Un tableau est élaboré et les colis devront être distribués avant les fêtes de fin d'année.

12 - Organisation de la consultation locale- gestion de la voirie

Le Maire rappelle que la loi permet de consulter la population pour recueillir son avis sur des questions liées à la gestion communale. Il poursuit en indiquant que le conseiller communautaire Mr Patrick LAUMOND est amené à prendre position au Grand- Figeac sur des dossiers qui, parfois, engage fortement soit les finances du village soit la fiscalité des Fonsois. Cette fonction s'avère d'autant plus délicate que la plupart des projets communautaires, n'ont jamais été présenté à la population En conséquence de quoi, pour aider et guider notre conseiller communautaire dans ses choix, le conseil sera amené à demander un « avis simple » aux Fonsois.

13 - Marché de Noël organisé par l'école

Un marché de Noël devait se tenir place de la halle le 12 décembre. En raison des conditions sanitaires il est annulé.

14 - Cérémonie des vœux

Si les conditions le permettent une cérémonie des vœux sera organisée le 23 janvier prochain. Il s'agit d'un « temps fort » pour la vie sociale de notre village. Un carton d'invitation va être élaboré en interne. A suivre...

15 - Point sur la Gazette de Fons

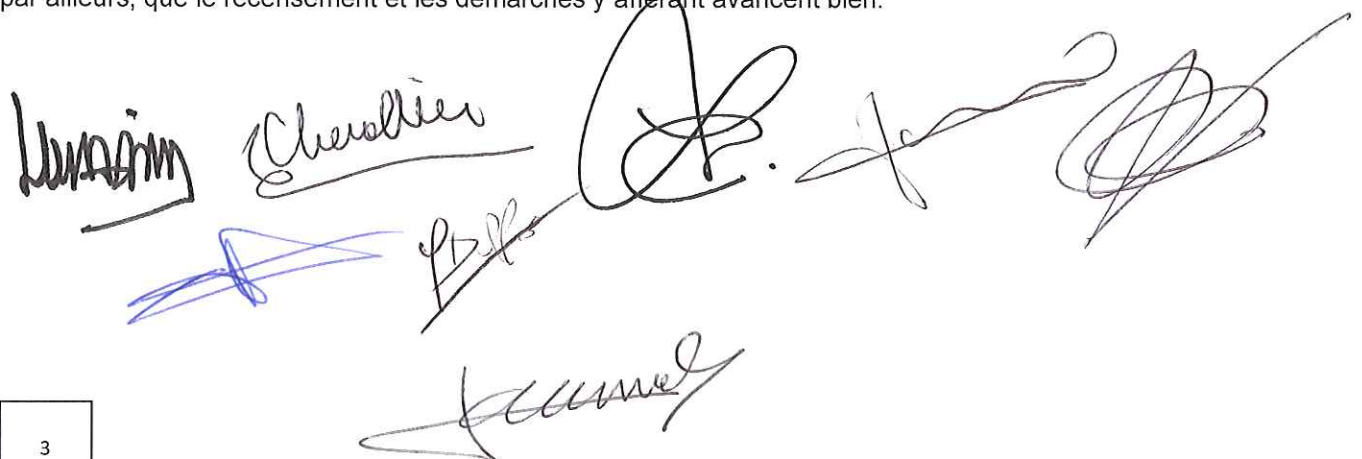
Le numéro 5 est sur le point de sortir. La distribution se fera début janvier. Le Maire indique au conseil que nombre de Fonsois lui témoigne de de leur forte satisfaction pour ce document.

16 - Restitution de la présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Mr Patrick LAUMOND restitue au conseil les informations recueillies lors d'une récente réunion à Issepts sur le PADD. Le cabinet d'urbanisme mandaté par le Grand-Figeac a surtout repris l'essentiel des points figurant déjà dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour les transposer dans le PADD. Il faut retenir que le futur « plan de zonage » devra s'inspirer voire se rapprocher au mieux des attendus inscrits au PADD ;

17 - Recensement de la Population - rémunération de l'agent recenseur

Mme Christine ALBA informe le conseil de la nomination de Mme KADJATI comme agent recenseur. Elle précise par ailleurs, que le recensement et les démarches y afférant avancent bien.

A collection of handwritten signatures in black ink, some with blue ink accents, scattered across the bottom of the page. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to be 'Laurin', 'Chevalier', and 'L. B. P.'.